



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de la Viticulture

Direction de la protection des  
consommateurs

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 10 février 2025

**Objet : Question parlementaire n° 1913 du 7 février 2025 de Monsieur le Député Luc Emering et de Monsieur le Député Gérard Schockmel concernant « Utilisation de pesticides sur les fleurs coupées et les fleurs en pot ».**

Madame la Ministre,

En date du 7 février 2025, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de la Ministre de la Protection des consommateurs.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Luc Emering et Monsieur le Député Gérard Schockmel.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Protection des  
consommateurs

(s.) Martine Hansen